

Objet : Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) 2007 - 2013 avec la Région Poitou-Charentes : Rôle et nouvelle composition du comité local consultatif.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) 2007-2013, le Comité Local Consultatif a pour rôle :

- d'examiner les dossiers de demande de subvention régionale sur des projets du territoire,
- d'émettre un avis sur le principe et le montant de subvention sur ces projets avant la délibération du Pays, et avant toute décision de financement régional, que ces projets fassent l'objet d'une délégation de crédits gérée par le Pays, ou d'un passage en commission permanente de la Région.

Monsieur le Président indique que, selon les termes du contrat, ce comité :

- est présidé par l' élu régional référent du territoire,
- doit comprendre obligatoirement à minima les élus du territoire (Pays, Communautés de Communes, Ville-centre), et des représentants du Conseil de Développement, selon une répartition déterminée en accord entre l' élu régional référent et le Président du Pays.

Monsieur le Président explique que suite au renouvellement général de mars 2008, il y a lieu de renouveler la composition du comité local consultatif.

Il indique que les membres du Bureau du Pays réunis le 4 juin dernier, proposent que la nouvelle composition du comité local consultatif soit la suivante :

- **pour la Région :**

Jean Yves LE TURDU

- **Pour le Pays :**

Jean Yves AMBAUD, Gérard SAUMON, Pierre JAULIN, Joël PAPILLAUD, Jean François RINEAU, Michel NAULEAU, Danièle BOISSEAU

- **Pour les Communautés de Communes :**

Pays d'Aubeterre :

Jean Luc TACHET, François MONGET, Alain THIRIET

3B Sud Charente :

Jacques CHABOT, Jean François BAUDET, Joël DESMORTEIR, Marie Hélène GOUFFRANT, Yves ZERBIB

Blanzacais :

Jean Pierre BARBOT, Christian MATRAT

Pays de Chalais :

Michel DUBREUIL, Marie Claude DUNY, Nicole TUGAL

Montmorélien :

Jean Michel BOLVIN, Christine GOUMARD, Michel TOUZEAU

- **Pour la Commune de Barbezieux :**

René VIGNERIE

- **Pour le Conseil de Développement :**

Marleen LINTHOUT, Jean Pierre TRENAY

Monsieur le Président propose de délibérer favorablement sur les propositions du Bureau.

Le Comité syndical,
Où cet exposé et après en avoir délibéré,
Après avoir voté à main levée,
A l'unanimité,

- prend acte du rôle du comité local consultatif,
- accepte la proposition de nouvelle composition du Comité Local Consultatif,
- autorise le Président à solliciter auprès de la Région un avenant au contrat pour mise à jour de la composition du comité local consultatif.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Modalités de fonctionnement de l'Atelier de la création et gestion de la Dotation « Bourse régionale Tremplin pour l'Emploi » du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) 2007 - 2013 avec la Région Poitou-Charentes

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013, le Pays Sud Charente soutient la création d'emploi par la création d'entreprise via l'animation locale de l'Atelier de la Création et la gestion financière de la dotation Bourse régionale Tremplin pour l'Emploi.

Il indique qu'un accueil individualisé est assuré par la chargée de mission économie/emploi du Pays pour informer, orienter et accompagner les porteurs de projets de création ou reprise d'activité.

Il indique qu'un jury local présidé par l'élu régional référent du territoire et coprésidé par le vice président référent du Pays, permet de mobiliser et d'échanger sur l'actualité des outils et des dispositifs d'appui du réseau des partenaires techniques, d'examiner les demandes d'aides et d'arrêter les décisions d'attribution des Bourses Tremplins pour l'Emploi.

Le jury local du Sud Charente, est composé d'élus et de référents techniques (CCI, CMA, ADIE, AAISC, Boutique de Gestion).

Monsieur le Président explique que suite au renouvellement général de mars 2008, il y a lieu de renouveler le collège élus du jury local.

Il indique que les membres du Bureau du Pays réunis le 4 juin dernier, proposent que la nouvelle composition de ce collège élus soit la suivante :

- **pour la Région :**

Jean Yves LE TURDU

- **Pour le Pays :**

Jean François RINEAU

- **Pour les Communautés de Communes :**

Pays d'Aubeterre :

Marie France BORDE

3B Sud Charente :

Joel GUERN

Blanzacais :

Jean Pierre BARBOT

Pays de Chalais :

Nicole TUGAL

Montmorélien :

Michel NAULEAU

Monsieur le Président propose de délibérer favorablement sur les propositions du Bureau.

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- prend acte du rôle du jury local de l'Atelier de la création,

- accepte la proposition de nouvelle composition du Jury Local.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Dotation « Manifestations » du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) 2007 - 2013 avec la Région Poitou-Charentes : propositions d'attributions de subventions.

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013, le Pays Sud Charente soutient les manifestations du territoire via un accompagnement technique des porteurs de projets, et la gestion financière de la dotation Manifestations.

Cette dotation manifestations se répartit en 3 volets :

- Manifestations culturelles,
- Expositions,
- Autres manifestations.

Les priorités régionales sont les suivantes :

- Soutenir la diffusion du spectacle vivant professionnel et la qualité artistique sur le pays.
- Susciter une dynamique territoriale à travers des manifestations.

Les critères fixés par le Pays Sud Charente sont les suivants :

Critères obligatoires

- Intervention de professionnels, soit en tant qu'encadrant soit en tant que participant,
- Manifestation d'intérêt Pays,
- Manifestation qui draine la population du Sud Charente,
- Financement varié,
- Justification de l'utilisation du bénéfice,
- Manifestation pour laquelle la participation est significative.

Critères optionnels

- Manifestation favorisant les partenariats locaux,
- Mise en valeur significative du patrimoine,
- Nouveauté,
- Manifestation favorisant le développement durable,
- Manifestation de qualité : réunir les conditions maximum de sécurité et d'accueil pour les participants,
- Manifestation itinérante ou manifestation « éclatée »,
- Manifestation intégrant des actions de sensibilisation à la culture.

Monsieur le Président indique que la commission culture présidé par un vice président du Pays est chargée d'examiner des demandes d'aides et de faire des propositions d'attribution de subventions sur la base de ces critères.

Monsieur le Président explique que sur proposition de cette commission, les membres du Bureau du Pays réunis le 4 juin dernier, ont adopté les propositions d'attributions de subventions qui restent à être validées en comité syndical.

Les manifestations, les porteurs de projets, ainsi que les montants de subventions accordées sont précisés dans le tableau ci-après.

Le Comité syndical,
Où cet exposé et après en avoir délibéré,
Après avoir voté à main levée,
A l'unanimité,

- accepte les propositions d'attribution de subventions de la dotation « Manifestations » issues de la réunion du Bureau du 4 juin 2008,
- autorise le Président à payer les subventions aux porteurs de projets.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Evolution du site internet

Monsieur le Président rappelle que le Pays Sud Charente dispose d'un site internet de type portail qui est en ligne depuis juillet 2007.

Pour mettre en place et assurer les mises à jour sur ce site, le Pays Sud Charente a bénéficié des services d'un technicien dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée avec l'association Sud Charente.Net.

En outre il rappelle qu'est inscrit au budget primitif 2008, une somme de 9 600 € initialement prévue pour financer à la fois la maintenance et le développement du site.

Aujourd'hui, il explique qu'il s'agit :

- d'améliorer la communication des actions, et des atouts existants sur le Sud Charente, vis-à-vis des habitants, mais aussi des entrepreneurs et des touristes,
- de tenir compte des nouveaux comportements des usagers qui utilisent de plus en plus internet comme base d'informations générales,
- faire du site internet l'outil principal de communication des actions menées en Sud Charente, en particulier être le support de communication du pôle touristique du Sud Charente,
- pour ce faire de refondre techniquement et graphiquement le site, pour une meilleure attractivité,
- de développer en particulier la Rubrique Entreprendre et Visiter du site,
- de permettre aussi une gestion simple et rapide du site par les agents du Pays.

Monsieur le Président explique que pour répondre à ces besoins, les vice présidents du Pays ont auditionné 5 agences de communication.

Le résultat de cette consultation a été présenté aux membres du Bureau du Pays réunis le 25 juin dernier.

Après avis favorable du Bureau, Monsieur le Président propose de retenir l'agence COMEXIS pour une prestation :

- d'amélioration graphique et intégration des maquettes (3 000 €),
- de développement technique (développement de la base de données et création d'interface d'administration du site : 1 700 €),
- de conception d'une newsletter (500 €),

... soit d'un montant total prévisionnel de 5 200 € (régime microentreprise) financée à 80 % par le Conseil général dans le cadre du contrat de cohésion.

Le Comité syndical

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- prend acte de cette évolution nécessaire du site internet,
- autorise le Président à faire appel à l'agence COMEXIS pour une prestation d'un montant total prévisionnel de 5 200 € financée à 80 % par le Conseil général dans le cadre du contrat de cohésion,
- autorise le Président à payer les dépenses qui s'y rapportent,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAIS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Ingénierie du Syndicat de Pays - Remplacement de congé maternité sur le poste Culture/Tourisme/Communication.

Monsieur le Président explique que l'agent Mathilde LARDIERE, est en congé maternité à compter du 15 septembre 2008.

Il explique que pour assurer la continuité du service, et respecter l'engagement contractuel du Pays envers la Région en matière de développement culturel, il est nécessaire de pourvoir au remplacement temporaire de l'agent concerné.

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau réuni le 25 juin dernier, et considérant la possibilité de bénéficier d'un financement régional sur le poste à hauteur de 100%, Monsieur le Président propose de pourvoir au remplacement de congé de maternité de Mathilde LARDIERE pour une durée de 5 mois, soit du 1er septembre 2008 au 31 janvier 2009. Les missions de l'agent recruté pour l'occasion seront les suivantes :

Développement Culturel (en lien avec le réseau régional des médiateurs culturels).

- Elaboration d'un état des lieux culturels
 - Collectage de données.
 - Organisation des données.
 - Construction d'outils informatisés (cartes, tableaux, bases de données...).
- Mise en place et participation aux soirées de formation en direction des acteurs culturels.
- Animation et suivi de projets « Pays ».
 - Suivi et bilan des projets « Art Roman » et « Terres Européennes ».
- Appui au montage de dossiers de demandes de subventions
 - Conseil aux porteurs de projets.
 - Etude administrative des dossiers (pièces, accusés de réception...).
 - Préparation de la commission d'examen des dossiers.
- Suivi des projets du territoire.
 - Participation aux réunions de travail.
 - Lien avec les élus.

Développement touristique (en lien avec le pôle touristique).

- Elaboration d'un état des lieux tourisme
 - Collectage de données.
 - Organisation des données.
 - Construction d'outils informatisés (cartes, tableaux, bases de données...).
- Suivi de projets « Pays ».
 - Suivi du partenariat avec « Les Etapes du Cognac ».
 - Evaluation du projet « Tour du Sud Charente ».
- Appui au montage de dossiers de demandes de subventions.
 - Conseil aux porteurs de projets.
 - Etude administrative des dossiers (pièces, accusés de réception...).
 - Préparation de la commission d'examen des dossiers.

Communication

- Mise à jour du site Internet « Pays » en lien avec les agents thématiques du Pays.
 - Rédaction dans le respect de la ligne éditoriale
 - Prises de vues...

Le Comité syndical,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- autorise le Président à pourvoir au remplacement de congé maternité de Mathilde LARDIERE pour une durée de 5 mois, à compter du 1er septembre 2008,

- autorise le Président à signer le contrat de travail de l'agent recruté en remplacement,

- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAIS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Monsieur le Président explique que le décret n°2004-615 du 25 juin 2004, relatif aux indemnités de fonction, pris en application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, détermine désormais le régime indemnitaire des Présidents et Vice-Présidents des établissements publics de coopération intercommunale et fixe les barèmes directement applicables à l'indice brut terminal de la fonction publique au 1^{er} juillet 2004.

Pour les syndicats mixtes (associant exclusivement des communes et leurs groupements), les barèmes sont assimilés pour les indemnités de fonction à des syndicats de communes soit application du barème mentionné à l'article R 5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les textes prévoient les modalités suivantes :

Pour le Président :

Population (nombre d'habitants)	Taux maximal (en % de l'IB 1015)	Indemnité Brute
De 20 000 à 49 999	25.59	957.38

Pour les Vice-Présidents :

Population (nombre d'habitants)	Taux maximal (en % de l'IB 1015)	Indemnité Brute
De 20 000 à 49 999	10.24	383.10

Monsieur le Président fait savoir qu'il y a lieu de délibérer pour fixer un taux par rapport à l'indice brut 1015.

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau réuni le 25 juin dernier, Monsieur le Président propose les taux d'indemnités de fonction suivants :

- Pour le Président : 22,72 % de l'indice 1015, soit 850 € brut au 15 mai 2008,
- Pour les Vice-Présidents : 9,36 % de l'indice 1015, soit 350 € brut au 15 mai 2008.

Les indemnités de fonction seront calculées à compter du 15 mai 2008, date de prise effective de fonction du Président et des vice-Présidents. La régularisation interviendra sur le mois de juillet 2008.

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- fixe l'indemnité du Président sur la base de 22,72 % de l'indice 1015, soit 850 € brut au 15 mai 2008,
- fixe l'indemnité des Vice-Présidents sur la base de 9,36 % de l'indice 1015, soit 350 € brut au 15 mai 2008.
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Délégations confiées aux vice présidents et aux élus référents

Monsieur le Président propose à l'assemblée de confier aux élus les thématiques, dossiers et délégations suivantes :

Jean Yves AMBAUD, Président :

Aménagement Urbanisme Environnement Habitat
Contrat avec la Région (CRDD)
Circuits courts - Restauration collective et productions locales
Communication

Gérard SAUMON, Premier Vice président :

Développement culturel

Pierre JAULIN, Second Vice Président :

Groupe d'action locale LEADER
Convention avec l'Etat (FNADT)
Etapas du Cognac

Joel PAPILLAUD, Troisième Vice Président :

Développement Touristique
Pôle touristique du Sud Charente

Jean François RINEAU, Quatrième Vice président :

Emploi/Economie
Atelier de la création

Michel NAULEAU, Cinquième Vice Président :

Filière bois énergie
Association pour la mise en valeur des forêts

Danièle BOISSEAU, Sixième Vice Présidente :

Action sanitaire et sociale
Commission Locale d'insertion
Comité Local de Coordination Gérontologique
Mission locale

Jean François BAUDET, membre du Bureau :

Contrat Local Initiatives Climat
Circuits courts - Restauration collective et productions locales

Le Comité syndical,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- autorise le Président à confier les délégations indiquées aux élus référents,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD